



Règlement de la Course du Pinail **Dimanche 24 avril 2022**

L'Association Les Trotteurs du Pinail est l'organisateur de la course (N°affiliation W861003371). L'organisateur respecte le guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus Covid-19 émis par la Fédération Française d'Athlétisme.

La Course du Pinail se déroule le **dimanche 24 avril 2022** à **Vouneuil sur Vienne**. Les itinéraires sont en grande partie sur chemins et propriétés privées. Leur accès est autorisé uniquement le jour de la course. Chaque participant s'engage à ne pas utiliser les parcours en dehors de la course.

La participation à l'une des épreuves implique la connaissance et l'acceptation du règlement des épreuves.

La course se déroulera selon les conditions sanitaires en vigueur à la date du 24 avril 2022.

INFORMATIONS GENERALES

Courses : 3 distances chronométrées **8 km - 12 km - 19 km**

Départ : **au stade de Vouneuil sur Vienne**
: **9h00 pour la distance de 19km**
: **9h30 pour les distances 8 et 12 km**

Dossards : Limités à 400 coureurs sur les 3 courses.

Retrait des dossards samedi 23 avril à l'Espace Couleurs (Place de la Libération - Vouneuil sur Vienne) de 14h30 à 17h30 et dimanche 24 avril au stade de Vouneuil sur Vienne de 7h30 à 8h45 (prévoir des épingles).

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'acquisition d'un dossard en infraction équivaut à disqualification. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve de 19 km est ouverte aux licenciés ou non à partir de 18 ans, nés en 2004 et avant. L'épreuve de 8 et de 12 km est ouverte aux licenciés ou non à partir de 16 ans nés en 2006 et avant.

Les Catégories d'âge 2022		
(valable jusqu'au 31 octobre 2022, ces catégories changeront le 1er novembre 2022)		
CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1987 et avant
Seniors	SE	1988 à 1999
Espoirs	ES	2000 à 2002
Juniors	JU	2003 et 2004
Cadets	CA	2005 et 2006
Minimes	MI	2007 et 2008
Benjamins	BE	2009 et 2010
Poussins	PO	2011 et 2012
École d'Athlétisme	EA	2013 à 2015
Baby Athlé	BB	2016 et après

Détails des catégories Masters		
CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1987 - 1983
	M1	1982 - 1978
	M2	1977 - 1973
	M3	1972 - 1968
	M4	1967 - 1963
	M5	1962 - 1958
	M6	1957 - 1953
	M7	1952 - 1948
	M8	1947 - 1943
	M9	1942 - 1938
	M10	1937 et avant

Seule l'épreuve de 7 km est ouverte aux cadets nés en 2005 ou 2006.

Catégories	Âges au 31/12	Distances maximales	Cas particulier
Masters, seniors, espoirs	20 ans et plus	Illimité	
Juniors	18-19 ans	25 km	
Cadets	16-17 ans	15 km	
Minimes	14-15 ans	5 km	Ekiden interdit
Benjamins	12-13 ans	3 km	
Poussins	10-11 ans	1.5 km	
Eveil Athlétisme	7-9 ans	Endurance 8 min	Sans chronométrage, sans classement établi sur la vitesse réalisée, pas de départ en ligne
Baby Athlé	6 ans et moins		Aucune activité compétitive

Source : Règlement des courses hors stade Fédération française d'athlétisme :

https://www.athle.fr/Reglement/Reglementation_Hors-Stade_2021.pdf

Conformément à l'article 231-2-1 du Code du Sport, la participation à la Course du Pinail est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' j'aime courir », délivrée par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention, les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- soit d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - Fédération française handisport (FFH),
 - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - Fédération sportive des ASPTT,
 - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- soit d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'Athlétisme en compétition, ou de la Course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

INSCRIPTIONS

Tarifs : 1 € par participant sera reversé à l'association Le LASO Tulipa

- 8 km 6 € / 12 km 7€ / 19 km 8€

Inscriptions par internet uniquement sur runchrono.fr

MODIFICATION DU REGLEMENT EN DATE DU 10 AVRIL 2022 : en raison de l'évolution de la situation sanitaire, des inscriptions sur place seront possibles les samedi 23 et dimanche 24 avril . La tarification sera majorée de 2€.

RAVITAILLEMENT

Parcours du 8 km : ravitaillement eau uniquement à 5km

Parcours du 12 km : ravitaillement eau uniquement à 5km

Parcours du 19 km : en semi-autonomie, ravitaillement eau uniquement à 5km et à 15km

A l'arrivée, un ravitaillement sera proposé aux participants de chaque course.

Des points d'eau supplémentaires pourront être ajoutés en fonction des conditions météorologiques.

Afin de limiter l'impact écologique, chaque participant est invité à apporter son propre contenant (écocup).

Des containers seront installés à chaque ravitaillement afin d'y déposer les déchets.

SECURITE

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours et aux lieux à risques. L'épreuve est interdite, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, à tous engins à roue(s) et aux animaux.

L'assistance médicale sera assurée par un médecin et une équipe de secouristes.

En cas de force majeure, d'intempérie, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit, même pendant la course, de modifier les circuits ou d'annuler la manifestation sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement. Aucune indemnité ne sera versée à ce titre.

Il est demandé aux participants de respecter le code de la route.

SANCTIONS

Tout participant surpris à ne pas suivre le balisage ne sera pas classé. Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritrus, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié. Le changement de parcours en cours d'épreuve est interdit et annule automatiquement tout classement du concurrent dans les épreuves de la manifestation.

ASSURANCE

Les organisateurs ont souscrit une assurance auprès de la MAIF Assurances. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

DROIT A L'IMAGE

Chaque participant s'engage à donner son accord pour être photographié(e) ou filmé(e) lors d'un reportage photo et/ou vidéo effectué pour l'association Les Trotteurs du Pinail, et autorise l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications de l'association Les Trotteurs du Pinail pour une durée indéterminée.

RECOMPENSES

Les résultats seront disponibles [à](http://runchrono.fr) la fin de la course sur runchrono.fr

Récompenses : Sur chaque parcours, seront récompensés les 3 premiers au scratch et les premiers de chaque catégorie (hommes et femmes).

Remise des récompenses au stade de Vouneuil sur Vienne.